

COMMUNE DE VIGNIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 09/2025

OBJET

Affectation des résultats de la gestion 2024 au budget primitif 2025

Conseillers en exercice	12	Quorum	7	Présents	9	Pouvoir(s)	2
Votants pour	11	Votant(s) contre	0	Abstention(s)	0		
Date de convocation	01 avril 2025						

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à 20 h 00,

le conseil municipal de la commune de VIGNIEU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Camille REGNIER, Maire.

Etaient présents : Camille RÉGNIER, maire, Ana-Paula DUMARTEREY, Alain MARION, Mickaël AUDOUAL, Christèle ZUCCOLO, adjoints, Hélène GROSSELIN, Stéphane MINCHIN, Ingrid BOLDI, Patrick FERRARIS

Etaient absents excusés : Olivier JULIA, Céline DUBOIS, Sébastien RIMBOD

Secrétaire de séance : Ingrid BOLDI

Madame le maire informe le conseil municipal que le résultat de la gestion budgétaire de l'année **2024** fait apparaître au compte administratif **2024** :

- en fonctionnement un excédent s'élevant à la somme de **419 826,44 €**
- en investissement un déficit s'élevant à la somme de **123 963,94 €**

En application des règles comptables en vigueur, l'affectation de ces résultats au budget **2025** doit faire l'objet d'une décision du conseil municipal.

Cette affectation doit permettre à la fois de combler le déficit constaté et assurer l'autofinancement de travaux d'investissement tout en conservant souplesse de gestion en section de fonctionnement.

En conséquence, si l'excédent d'investissement constaté est reporté en l'état (compte 001), Mme le maire propose que l'excédent de fonctionnement soit affecté comme suit :

- **295 862,50 €** en section de fonctionnement, compte 002 (recettes)
- **123 963,94 €** en section d'investissement, compte 1068 (recettes)

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'affecter au budget primitif **2025** :

- en l'état le déficit de gestion 2024 d'investissement, d'un montant de **123 963,94 €** au compte 001 (dépenses)
- l'excédent de fonctionnement 2024, qui s'élève à la somme de **419 826,44 €** de la manière suivante :
 - **123 963,94 €** en section d'investissement, au compte 1068 (recettes)
 - **295 862,50 €** en section de fonctionnement, au compte 002 (recettes)

Pour copie conforme :

En mairie, le 14 avril 2025

Le (la) secrétaire de séance
Ingrid BOLDI

Madame le Maire
Camille RÉGNIER

